

NEGOCIATIONS SUR LES FORCES ARMÉES CONVENTIONNELLES
EN EUROPE (FCE)

DOCUMENT D'INFORMATION

Cherchant à réduire les forces armées en Europe centrale, le Canada et les autres alliés de l'OTAN se sont joints, en 1973, aux pays du Pacte de Varsovie pour mener des pourparlers sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Ces pourparlers n'ayant pas abouti à un accord, il a été proposé, en 1986, d'entamer de nouvelles négociations sur la limitation des armements conventionnels. Les négociateurs des 23 états, membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, ont achevé de définir un mandat pour ces négociations le 14 janvier 1989. Ce mandat faisait de la négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe, une négociation autonome dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui réunit 35 nations.

Les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe se sont ouvertes à Vienne le 9 mars 1989. Elles portent sur les forces conventionnelles, ce qui comprend les armements et matériels terrestres, dans la zone qui va de l'Atlantique à l'Oral (ATTU). Les armes double capacité sont comprises dans la négociation, mais les armes nucléaires, les forces navales et les armes chimiques en sont exclues.

Dans le cadre des négociations FCE, les membres de l'Alliance s'efforcent d'instaurer un équilibre stable et sûr des forces conventionnelles en Europe, à des niveaux d'armements réduits. Pour ce faire, il faut éliminer les moyens permettant de lancer des attaques par surprise ou des offensives de grande envergure. Les Occidentaux ont proposé de limiter globalement la totalité des dotations détenues dans certaines catégories d'armements (chars d'assaut, artillerie, véhicules de combat blindés, avions de combat et hélicoptères), aucun pays n'ayant le droit de dépasser le pourcentage fixé. En outre, les membres de l'Alliance ont proposé des limites quant aux troupes et aux matériels américains et soviétiques stationnés sur le territoire d'autres pays.

Jusqu'ici, il y a eu cinq sessions de négociation concernant les forces armées conventionnelles. Dans le cadre de la première, les deux groupes de participants ont déposé des propositions formelles. Les grandes questions qui se sont présentées au début étaient les catégories d'armes à inclure, les sous-zones géographiques et l'inclusion ou l'exclusion des effectifs.